



BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE OCEANIQUE

BP 64
98845 NOUMEA

A l'attention de Mr TIREL

RAPPORT DE VÉRIFICATION



relatif à la protection des travailleurs
(délibération n° 51/CP du 10 mai 1989)

Vérification périodique

Vérification effectuée le : 17 décembre 2008

Rapport n° : 08/04.ANC.267P.EL/RA02

Installations vérifiées :

Installations électriques de l'établissement



CETE APAVE CALÉDONIE

BP 4012 – 1 rue Dame Lechanteur – 98846 NOUMÉA Cedex

Tél. : 00 687 26 41 42 – Fax : 00 687 26 25 55

E-mail : caledonie@apavesud.nc

☐ Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension

Néant

☐ Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

N° Obs.	Référence Délibération	Libellé
		<u>TGBT</u>
1	15	La commande d'activation manuelle des BAES est inversé. Y remédier.
2	5.II	Remettre en place les caches du plastron manquant.
3	5.II	Des fils dénudés ne sont pas raccordés. Y remédier.
4	42.III	Remplacer le disjoncteur 4 x 63 A qui ne fonctionne pas (protection générale éclairage).
5	5.II	Assurer la bonne fermeture de l'armoire blanche.
		<u>TD Bureau</u>
6	14.III	Reconnecter la prise de terre qui est cassée sur la porte du tableau.
7	15	Assurer le bon fonctionnement de la commande d'activation manuelle du BAES.
		<u>Extérieur</u>
8	5.II	Le boîtier pompier est détérioré Y remédier.

Article Décret	PRESCRIPTIONS DE LA DÉLIBÉRATION n° 51/CP DU 10 MAI 1989	Résultat de l'examen des articles
		Domaine BT
	<u>SECTION II - CONDITIONS GENERALES D'INSTALLATION</u>	
4	Normes de sécurité obligatoires.....	Traité dans le cadre des articles concernés
5	Dispositions générales.	Conforme
5.I	- Adaptation à la tension.....	Voir obs. 2, 3, 5, 8
5.II	- Respect des règles de l'art.....	Conforme
5.III	- Isolation, solidité, dimensionnement des installations.....	Conforme
5.IV	- Dispositions prises pour éviter les risques de tensions dangereuses.....	Conforme
5.V	- Protection contre les effets des décharges atmosphériques.....	Conforme
5.VI	- Lignes aériennes : cohabitation courants forts - courants faibles.....	Conforme
6	Identification des circuits, des appareils et des conducteurs	Conforme
6.I	- Circuits et matériels.....	Conforme
6.II	- Repérage des conducteurs de protection.....	
7	Installations à très basse tension	Sans objet
7.I	- Très basse tension de sécurité (TBTS).....	Sans objet
7.II	- Très basse tension de protection (TBTP).....	Sans objet
7.III	- Très basse tension fonctionnelle (TBTF).....	Sans objet
7.IV	- Emplacements mouillés - Réduction des tensions maximum autorisées.....	
8	Limitation des domaines de tension pour certains matériels	Conforme
8.I	- Appareils portatifs à main, mobiles ou semi-fixes.....	Conforme
8.II	- Matériels soumis à des influences externes spécifiques.....	Conforme
8.III	- Appareils portatifs à main dans enceintes conductrices exigües.....	
9	Séparation des sources d'énergie	Conforme
9.I	- Dispositifs de sectionnement.....	Conforme
9.II	- Installations du domaine BTA.....	Sans objet
9.III	- Installations du domaine BTB.....	Sans objet
9.IV	- Installations des domaines HTA et HTB.....	
10	Coupure d'urgence.....	Conforme
11	Interdiction d'utiliser la terre ou les masses comme partie d'un circuit actif	Conforme
11.I	- Cas général.....	Conforme
11.II	- Rails de roulement de traction électrique.....	Conforme
11.III	- Enveloppes matériel si nécessité technique.....	
12	Prises de terre et conducteurs de protection.....	Conforme
13	Section des conducteurs de terre et des liaisons équipotentielles.....	Conforme
14	Résistances de terre, conducteurs de terre	Conforme
14.I	- Valeur appropriée.....	Conforme
14.II	- Conducteurs de terre isolés.....	Voir obs. 6
14.III	- Constitution et réalisation des prises de terre.....	Conforme
14.IV	- Prises de terre électriquement distinctes.....	
15	Installations de sécurité	Voir obs. 1, 7
	<u>SECTION III - PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS</u>	
16	Mise hors de portée des conducteurs actifs et des pièces sous tension	Voir articles 17 à 19
16.I, II	- Par éloignement, obstacles ou isolation.....	Voir article 37
16.III	- Limitation par impédance de protection.....	
17	Mise hors de portée par éloignement	Conforme
17.I	- Distances d'éloignement.....	Conforme
17.II	- Permanence de l'éloignement.....	
18	Mise hors de portée au moyen d'obstacles	Conforme
18.I	- Efficacité.....	Conforme
18.II	- Nature et modalités de réalisation.....	

Article Décret	PRESCRIPTIONS DE LA DÉLIBÉRATION n° 51/CP DU 10 MAI 1989	Résultat de l'examen des articles
		Domaine BT
19	Mise hors de portée par isolation	
19.I	- Adaptation et conservation dans le temps	Conforme
19.II	- Canalisations pour appareils amovibles et parties mobiles des appareils.....	Conforme
19.III	- Canalisations enterrées	Conforme
20	Culots et douilles, prises de courant, prolongateurs, connecteurs	
20.I	- Culots et douilles.....	Conforme
20.II	- Prises de courant, prolongateurs et connecteurs.....	Conforme
20.III	- Raccordement des appareils amovibles aux installations fixes.....	Conforme
20.IV	- Prises de courant, prolongateurs, connecteurs dont In > 32A.....	Conforme
21	Lignes de contact protégées ou cas particulier de conducteurs nus pour matériel soumis à rayonnement calorifique	Conforme
22 à 27	Locaux et emplacements à risques particuliers de choc électrique	
22	- Domaine d'application	Conforme
23	- Désignation et délimitation des locaux et emplacements.....	Conforme
26	Affichage, fermeture à clef en HT, aisance de déplacement	
26.1	- Pancarte signalisation pièces nues et interdiction accès	Sans objet
26.2	- En HT si parties actives non protégées : Fermeture à clef, possibilité ouverture.....	Non applicable
26.3	- Abords des pièces nues - Aisance de mouvement	Sans objet
27	- Production, conversion, distribution	Sans objet
27	- Galvanoplastie, électrophorèse, électrolyse, fours à arc.....	Sans objet
27	- Laboratoires, plates-formes d'essais, ateliers pilotes.....	Sans objet
27, 28	- Anesthésie électrique, électrocution animaux d'élevage.....	Sans objet
27	- Barrières à poissons	Sans objet
27	- Pêche à l'électricité	Sans objet
28	Installations mobiles à risques particuliers de choc électrique	
28	- Soudage électrique à l'arc et par résistance et techniques connexes.....	Sans objet
SECTION IV - PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS		
29.I	- Dispositions générales	Voir articles 29.II à 40
29.II	- Subdivision des installations	Conforme
30	- Installations à courant alternatif - Types de mesures de protection	Voir articles 31 à 39
A Protection par mise à la terre des masses et coupure automatique de l'alimentation		
31	Généralités	
31.I	- Interconnexion des masses	Conforme
31.II	- Dispositif de coupure automatique.....	Conforme
31.III	- Liaison équipotentielle supplémentaire	Voir article 35
31.IV	- Liaison équipotentielle principale	Conforme
32	Installation électrique réalisée suivant le schéma TN (Mise au neutre)	
32.I	- Installations en schéma TN (mise au neutre).....	Conforme
32.II	- Installations en schéma TN-C	Sans objet
32.III	- Installations en schéma TN-S	Conforme
32.IV	- Cas où le point neutre de la source est inaccessible	Sans objet
33	- Installations réalisées suivant le schéma TT (neutre directement relié à la terre).....	Sans objet
34	- Installations réalisées suivant le schéma IT (neutre isolé ou impédant).....	Sans objet
35	- Liaison équipotentielle supplémentaire	Sans objet
B Protection sans mise à la terre et sans coupure de l'alimentation		
36	- Double isolation ou isolation renforcée	Conforme
37	- Impédance de protection.....	Sans objet
38	- Protection complémentaire.....	Sans objet
39	- Protection par séparation des circuits	Sans objet